

## LES

# VIEUX CHATEAUX DU LYONNAIS <sup>(1)</sup>

---

### III. CHATILLON D'AZERGUES.

(suite).

#### § II. Les co-seigneurs de Châtillon d'Azergues.

La seigneurie de Châtillon d'Azergues, comme on l'a déjà vu, eut la singulière destinée d'être possédée, pendant plusieurs siècles, par deux seigneurs. Cette situation particulière complique grandement l'histoire de ce fief ; aussi a-t-on confondu souvent les co-seigneurs de Châtillon avec les principaux possesseurs de cette seigneurie. Mais de quelle manière ces divers co-seigneurs jouissaient-ils de ce fief ? Leurs droits s'étendaient-ils indivisément sur l'ensemble de la seigneurie, ou bien l'exerçaient-ils dans des limites déterminées ? A qui appartenaient les droits de juridiction ? Le château de Châtillon servait-il à l'habitation des co-seigneurs ? Ce sont là autant de questions auxquelles il est impossible de répondre.

Dès le milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, alors que Châtillon est possédé par les seigneurs d'Oingt, la moitié de la seigneurie est aux mains de la puissante famille d'Albon. André d'Albon, qui vivait en 1250, et mourut seulement en 1290, la possédait conjointement avec Etienne d'Oingt, qui octroya une charte de franchises aux habitants de Châtillon. La donation que fit André d'Albon de sa part de seigneurie à son troisième fils Henri, engendra une querelle entre ce dernier et ses frères Guy et Guillaume, possesseurs du surplus de cette terre, du chef de leurs femmes, filles d'Etienne d'Oingt.

(1) V. la *livre du Lyonnais*, 2<sup>e</sup> série. Tome XXIX, p. 52.